

ABONNEMENT

Saumur
Un an. 25 fr.
Six mois. 13
Trois mois. 7

Poste
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 JUILLET

Élections du 28 juillet 1889

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de SAUMUR Sud

M. LE D^r BESNARD,

Vice-président de la Société des médecins de Maine-et-Loire.

Canton de Saumur Nord-Ouest

M. THOREAU,

Ancien président du Tribunal de commerce de Saumur.

Canton de Doué

M. BINEAU,

Maire de Doué, conseiller sortant.

Canton de Gennes

M. GRIGNON,

Maire de Louverre, conseiller sortant.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Saumur Nord-Est

M. LOUIS RICHARD,

Avocat, ancien magistrat, docteur en droit.

Canton de Montreuil-Bellay

M. COUSCHER,

Ancien président, conseiller sortant.

Canton de Vihiers

M. LE V^{te} G. DE LA SELLE

Président du Conseil d'arrondissement de Saumur, conseiller sortant.

M. LE D^r H. GODARD

Maire de Tigné, conseiller sortant.

DETTES ET EMPRUNTS

Voici l'état comparé des dettes des États de l'Europe :

France 38 milliards ; — Russie 19 ; — Angleterre 18 ; — Italie 14 ; — Autriche 10 ; — Allemagne 9 ; — autres États 21.

Total : 126 milliards, dans lesquels la France, à elle seule, figure pour un tiers environ.

En répartissant la dette de chaque État par tête d'habitant, la classification des grandes puissances n'est pas la même que plus haut ; mais la France, quoi qu'on fasse, a toujours la place la plus mauvaise. Le Français doit par tête 840 fr. ; — l'Anglais 485 ; — l'Italien 330 ; — l'Autrichien 300 ; — l'Allemand 190 ; — le Russe 165.

Le capital de la dette s'élève donc à 38 mil-

liards. Mais, nous dira-t-on, ce n'est pas depuis douze ans que la République a fait 38 milliards de dettes. Sans doute. Toutefois la part des douze dernières années est la bonne.

Voici, en effet, les chiffres concernant les accroissements de la rente :

La vieille Monarchie laissait, en 1789, 429 millions de rentes annuelles.

La première République fit banqueroute et supprima les 2/3. Il ne restait donc plus que 40 millions.

Le premier Empire ajouta 488 millions.

La Restauration réduisit la rente de 64 millions.

Louis-Philippe ajouta 12 millions.

La République de 1848, 54 millions.

Napoléon III, 168 millions.

L'indemnité et les autres charges de la guerre portèrent le chiffre à 347 millions.

Le gouvernement des conservateurs jusqu'en 1876 n'ajouta rien à ce fardeau. La République de 1876 a ajouté près de 600 millions.

Total, 4,409 millions.

D'ailleurs, la République emprunte comme jamais gouvernement n'avait emprunté.

En 1876, dernière année du gouvernement des conservateurs, pas d'emprunt. Mais depuis 1877, voici le relevé des emprunts :

En 3 0/0 amortissable, 3 milliards 295 millions.

En rente 3 0/0, 500 millions.

Par la dernière conversion en 3 0/0, 480 millions.

Obligations à court terme à émettre pour 1889, 952 millions.

Obligations trentenaires, 340 millions.

Obligations fonds de concours, 600 millions.

Sur les fonds de dotation de l'armée, 25 millions.

A la Banque de France, 80 millions.

Sur les excédents de 1876, 100 millions.

Total, 6 milliards 72 millions.

A ces ressources d'emprunts directs, il faut ajouter les emprunts déguisés, faits par interpolation, les garanties d'intérêt, les engagements du Trésor, les avances des villes, des chambres de commerce, etc.

Total général : HUIT MILLIARDS que les républicains ont empruntés en 12 ans. Or, en 33 années de Monarchie, de 1815 à 1848, on n'avait emprunté que 3 milliards.

Comparez, et dites si le gouvernement à bon marché, c'est la République.

Une circulaire confidentielle

La Presse publie le texte d'une circulaire très confidentielle qui aurait été adressée aux préfets par le nouveau directeur du personnel au ministère de l'intérieur :

« Monsieur le préfet,

« Par arrêté en date du 13 courant, M. le ministre de l'intérieur a bien voulu me confier la direction du personnel et du secrétariat, en remplacement de M. Allain-Targé, appelé à d'autres fonctions.

« Vous voudrez bien, à l'avenir, en référer à moi pour toutes les questions d'ordre administratif ou disciplinaire intéressant le person-

nel placé sous vos ordres, directement ou par l'intermédiaire d'autres fonctionnaires, dans votre département.

« Je me réserve de vous appeler en temps opportun, afin de conférer avec vous au sujet des prochaines élections législatives, dont la date ne tardera pas à être fixée, mais nous attendons, pour la déterminer, de connaître le résultat des élections pour le renouvellement des Conseils généraux et d'arrondissement.

« Toutefois, je vous engage dès maintenant à préparer vos fonctionnaires pour le moment où la période électorale s'ouvrira. Il y a lieu pour vous, monsieur le préfet, ainsi que pour les sous-préfets de votre département, que vous voudrez bien instruire dans ce cas, à vous conformer aux instructions déjà données par M. le ministre de l'intérieur, et à veiller rigoureusement sur l'attitude des fonctionnaires de toute catégorie de votre département. Cette attitude est d'une importance capitale au point de vue de la confiance que l'on peut avoir en eux pour le moment de la lutte électorale.

« Tous vos agents devront à cette époque, qui ne peut tarder beaucoup désormais, faire leur devoir de citoyens et de fonctionnaires de la République ; qu'ils sachent bien que le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter ne saurait admettre la trahison parmi les siens, et que, si l'on tiendra compte des services fidèlement rendus, nous serons sans pitié pour tous ceux qui oublieraient les services que leur impose leur situation.

« Vous voudrez bien, M. le préfet, en m'accusant réception de la présente, me rendre compte des mesures que vous auriez déjà prises et de celles que vous croiriez utile de prendre immédiatement.

« Recevez, etc.

« Le chef du cabinet, directeur du personnel et du secrétariat,

» DEMAGNY. »

M. Constans a été très mécontent de la publication de la circulaire Demagny. Il a affirmé du reste de la façon la plus énergique que M. Demagny n'avait pas envoyé cette circulaire et qu'il n'avait pas à en envoyer.

Le ministre a ajouté que M. Boulanger n'était pas éligible au Conseil général, mais il a reconnu :

1° Que la loi sur les candidatures multiples ne le visait pas en l'occurrence ;

2° Que les bulletins n'étaient pas annulables et que le conseil d'État seul pouvait statuer.

Mais le ministre a déclaré qu'il ferait savoir que M. Boulanger n'est pas éligible.

On lit dans la Presse d'hier :

« Le gouvernement fait annoncer que la circulaire confidentielle signée Demagny, que nous avons publiée, est fautive.

« Nous nous y attendions.

« Comme on n'ose pas avouer le document, on le nie. C'est plus commode.

« Inutile de dire que la pièce que nous avons publiée est aussi officielle que confidentielle et que nous en garantissons l'authenticité. »

Nous ne savons s'il en est ainsi ; mais en tout cas, n'est-ce pas déjà trop qu'un pareil document puisse paraître vraisemblable ?

LES CENDRES DU GRAND CARNOT

La sépulture de Lazare Carnot, dont on veut transporter le contenu au Panthéon, se trouve dans le cimetière de Magdebourg. C'est une pierre qui porte seulement le nom du personnage.

Une inscription détaillée eût été d'une rédaction difficile, ainsi que le fait remarquer le Soleil, à cause de la variété de ses dévouements.

On sait, en effet, que Carnot 1^{er} fut élevé par les prêtres du Petit séminaire d'Autun, qu'il fut agrégé comme élève à l'École noble du génie, et encouragé dans ses travaux par le prince de Condé ; que, plus tard, il siégea à la Convention et vota la mort du roi ; qu'il fut, enfin, ministre de Napoléon et comte de l'Empire.

La translation des cendres de Lazare Carnot, de Marceau, de la Tour d'Auvergne et de Baudin aura lieu nuitamment le 4 août prochain.

Toute la rue Soufflot et toute la place du Panthéon seront gardées militairement.

Devant le monument, tout garni de tentures noires lamées d'argent, s'élèvera un grand catafalque, sous lequel seront déposés les quatre cercueils.

Près du catafalque, se tiendront les familles des morts ; puis à droite, contre un pilier, sera installée la tribune d'honneur, où prendront place les membres du gouvernement et les personnages officiels.

Les cendres seront descendues dans la crypte et placées dans les caveaux respectifs ou dans les urnes disposées pour les recevoir.

Aussitôt après, M. Carnot, suivi du cortège officiel, se rendra dans l'aile droite du transept du Panthéon où aura lieu la cérémonie de la pose de la première pierre du monument qui doit être élevé à cette place à la mémoire de Hoche et de Kléber.

On sait que l'Etat fait étudier en ce moment les plans de divers monuments à élever dans l'intérieur du Panthéon.

Les candidatures du général Boulanger

On lit dans la France :

« Voici la liste des cantons où la candidature de M. le général Boulanger est, à l'heure actuelle, officiellement posée pour les élections de dimanche prochain au Conseil général :

- Aisne (Soissons) ;
- Bouches du Rhône (1^{er} et 3^e cantons de Marseille) ;
- Charente-Inférieure (Rochefort, canton nord ; Saintes, canton nord) ;
- Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc, canton sud) ;
- Eure (Louviers et Neubourg) ;
- Gers (Valence) ;
- Gironde (4^e canton de Bordeaux) ;
- Hérault (Florensac, 1^{er} canton de Montpellier et Saint-Martin-de-Londres) ;

Ille-et-Vilaine (Rennes, canton sud-est);
Indre-et-Loire (Tours, canton centre);
Lot-et-Garonne (2^e canton d'Agen);
Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand est);
Seine-Inférieure (Grand-Couronne);
Seine-et-Oise (Corbeil);
Deux-Sèvres (2^e canton de Niort);
Vaucluse (Avignon, canton nord);
Vienne (Poitiers, canton nord).

La candidature de M. le général Boulanger est, en outre, posée à Creil (Oise) pour le Conseil d'arrondissement. »

JOURNAUX POURSUIVIS

L'*Intransigeant*, le *Gaulois*, l'*Éclair*, le *Figaro*, le *Soleil*, la *Lanterne*, la *Presse*, la *France nouvelle*, la *Gazette de France*, le *Moniteur universel*, la *Défense*, etc., qui ont reproduit l'acte d'accusation rédigé par M. Quesnay de Beaurepaire, sont, de la part du parquet, l'objet de poursuites.

Ces journaux appartiennent à peu près à toutes les opinions. Cette circonstance suffit à caractériser la mesure qui apparaîtra à tous comme une maladresse. Il va de soi que M. Rochefort étant un des accusés, a connu le document en question. Il n'était évidemment pas tenu à garder le secret sur ce document et au lieu de le communiquer à ses amis, il reproduit le texte dans son journal l'*Intransigeant*.

D'autres journaux ont considéré sans doute que tous les lecteurs de l'*Intransigeant* connaissent le texte de l'acte d'accusation, il n'y avait guère d'inconvénients à ce que ce texte fût également connu des leurs.

L'interdiction de publication est surtout fondée d'ailleurs sur le préjudice que cette divulgation peut causer à l'accusé. Or, dans la circonstance, la publication a été faite par un des accusés, que personne d'ailleurs n'accusera d'être un naïf, ni même un négligent de son intérêt. Pourquoi demander aux autres journaux d'être plus soucieux de l'intérêt de l'accusé que l'accusé lui-même et quel étrange spectacle que M. de Beaurepaire faisant à ce point montre de sollicitude pour M. Henri de Rochefort?

INFORMATIONS

M. CLÉMENTEAU EN VOYAGE

On annonce que M. Clémenteau va entreprendre prochainement une tournée dans divers départements. Il prononcera naturellement plusieurs discours politiques. Il se rendra ensuite à Draguignan pour y soutenir sa candidature.

LA CANDIDATURE DU GÉNÉRAL BOULANGER

On ne connaît pas encore officiellement les 80 cantons dans lesquels le général Boulanger

a décidé de poser exclusivement sa candidature. On comprendra que le général ne les fasse connaître qu'au dernier moment, lorsque toutes ses mesures seront prises.

Nous croyons savoir cependant que le général Boulanger posera sa candidature de préférence dans les cantons où se portent les chefs des différents groupes républicains. Il se pourrait également qu'il fût candidat à Chauny (Aisne), où M. Floquet a été pérorer dimanche.

Son élection dans ce canton serait une réponse significative à la harangue de l'ancien président du Conseil.

Les listes que certains journaux ont fait paraître au sujet des candidatures du général, sont absolument fantaisistes.

Plusieurs préfets font connaître au ministre de l'intérieur que la candidature du général Boulanger aux élections départementales du 28 juillet s'affirme d'une manière très nette dans leur département, et qu'il devient impossible de remonter le courant qui se produit sur cette candidature, malgré tout ce qui a été fait pour la combattre depuis qu'elle a été présentée.

Les affiches rayonnent de tous côtés avec le nom du général Boulanger.

LA BAGARRE DE TROYES

Dimanche soir, a eu lieu une conférence révisionniste à Troyes, à la salle du Cirque, sous la présidence de M. Laisant, député de la Seine.

Deux mille personnes environ y assistaient.

Grâce à un certain nombre d'agents provocateurs expédiés de Paris, aidé de plusieurs anarchistes, la réunion a été des plus tumultueuses.

A un moment, le bureau a été assailli et un citoyen a été grièvement blessé à la tête.

Une bagarre épouvantable s'en est suivie.

L'assemblée, dit l'*Autorité*, en grande majorité sympathique aux conférenciers, a voté un ordre du jour flétrissant les procédés ignobles du gouvernement, dont les agents sont les seuls auteurs responsables du désordre, et acclamant la politique du général Boulanger, en la personne de M. Jules Legoux, candidat révisionniste.

LA REINE D'ANGLETERRE

La santé de la reine d'Angleterre est dans un état peu satisfaisant.

La sciaticque et les rhumatismes dont Sa Majesté est atteinte lui font passer des nuits entières sans sommeil. Sir W. Jenner, le médecin ordinaire de la reine, se montre très inquiet de l'état de la malade.

LA MALADIE DU PRINCE DE BISMARCK

Une dépêche adressée de Berlin, 19 juillet, au *Figaro* dit que le docteur Schwenninger,

médecin du prince de Bismarck, a été appelé par dépêche à Varzin. Le chancelier est tombé subitement malade. Son état serait assez sérieux.

Une seconde dépêche dit :

« Le comte Herbert de Bismarck a été appelé auprès de son père le prince de Bismarck, qui est décidément sérieusement malade. »

NOUVELLES MILITAIRES

Il a été décidé qu'un certain nombre d'officiers généraux et d'officiers supérieurs ou subalternes de toutes armes pourront être autorisés par le ministre à suivre les manœuvres d'automne.

On ne leur accordera ni ordonnances ni montures : seuls les officiers étrangers recevront chacun un cheval avec harnachement anglais.

Tous les officiers français admis à suivre les manœuvres seront à la disposition du chef des opérations qui aura le droit de les employer suivant les besoins du service.

L'ÉCOLE DE SAINT-CYR A L'EXPOSITION

Les quatre cent cinquante élèves qui terminent leur dernière année à l'École de Saint-Cyr ont été conduits dimanche matin à l'Exposition, section de l'Esplanade des Invalides, pour y étudier les expositions d'hygiène, du ministère de la guerre, ambulances, trains sanitaires, campement, canons, etc.

Le général Mottas d'Estreux, le colonel Lallemand, les professeurs et les deux médecins-majors de l'École accompagnaient les élèves et leur faisaient un cours spécial sur chacune des sections qu'ils visitaient par compagnies.

A onze heures, cette leçon d'un nouveau genre était terminée, et les Saint-Cyriens avaient congé jusqu'au soir.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Lundi, avant de se rendre à l'hôpital militaire, M. de Freycinet est monté au salon d'honneur de l'École et a adressé quelques paroles de félicitations au général Danloux.

« Mon général, a-t-il dit en substance, je vous fais mes plus sincères compliments. J'ai assisté depuis ce matin à une série de spectacles que je n'avais vu de ma vie. Vous savez maintenant le rang de l'École de cavalerie qui, de l'aven des diplomates étrangers que j'ai rencontrés, est unique au monde. Recevez, mon général, recevez, Messieurs, les remerciements du gouvernement de la République pour la fière façon avec laquelle vous maintenez haut et ferme le drapeau de la France. »

M. de Freycinet a ensuite remis la croix de la Légion d'honneur à MM. Bréchoux, capitaine-trésorier, et Moret, capitaine-instructeur, et la médaille militaire à MM. Goussot, adjudant de manège, Hérault, brigadier de cavaliers de manège, et Duthilleul, cavalier de manège.

Dans son voyage, M. de Freycinet était accompagné par le général Brault, chef du cabinet militaire, et par MM. les commandants Dubranle, de Lamothe, Bazin, capitaine Montaudon, ses officiers d'ordonnance.

Dans une dépêche adressée de Saumur, nous lisons :

« Lorsque le ministre est sorti de la gare, il a été accueilli par les cris chaleureux de : Vive M. de Freycinet ! vive la République ! »

» Les mêmes vivats SE SONT RÉPÉTÉS PARTOUT SUR SON PASSAGE. »

C'est ainsi que l'on écrit l'histoire... dans les feuilles républicaines !

Nous lisons dans l'*Avenir de la Sarthe*, qui a paru au Mans dimanche A MIDI :

« LA FLÈCHE. — M. de Freycinet, ministre de la guerre, était aujourd'hui dimanche à La Flèche.

» Il est arrivé par le train d'une heure.

» Le but de ce voyage est une visite au Prytanée militaire. Le ministre se rendra de La Flèche à Saumur, puis de là à Saint-Maixent.

» La population fléchoise a fait un accueil des plus chaleureux au ministre. »

M. le ministre de la guerre a pu lire cette note agréable en quittant la gare du Mans, dimanche, à midi six minutes.

Notre confrère n'était pas en retard.

CHINON. — Les conservateurs de la circonscription de Chinon se préparent pour les élections législatives. Une réunion vient d'être tenue dans cette ville à l'effet de décider quel serait leur candidat. Deux concurrents étaient en présence : M. Le Jouteux, maire de Bourgueil, conseiller général, et M. J. Delahaye, directeur du *Journal d'Indre-et-Loire*. Le premier se présentait comme candidat de tous les conservateurs, le second avait pour lui la faveur des chefs du boulangisme.

Tous deux ont pris la parole. Après les discours, on a procédé au scrutin. Sur 324 votants, M. Le Jouteux a obtenu 291 voix, M. Delahaye 231.

La candidature de M. Le Jouteux devait, en conséquence, être proclamée ; mais M. Delahaye n'accepte pas le fait accompli ; il en appelle au comité des Douze. M. Le Jouteux, d'ailleurs, soumet également le cas à cette juridiction.

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

PREMIÈRE PARTIE

II. — PORTRAITS

(Suite)

Le jeune homme pleura, comme s'il l'avait connu toute sa vie, cet ami d'un mois qu'il ne devait plus revoir. Au reste, la petite fortune qui lui tombait si inopinément du ciel ne changea rien à ses habitudes et à son goût pour le travail.

Avec l'argent et la renommée, l'artiste vit se dissiper l'indifférence qu'avaient jusque-là toujours témoignée, pour lui et pour son père, les membres de sa famille. Plusieurs lettres d'invitation pressantes à les visiter lui furent adressées à divers intervalles. Paul s'était d'abord résolu à n'y pas répondre ; M. Saint-Héliér fut d'un avis contraire. Paul devait non seulement écrire, mais encore les aller voir. Plein de condescendance pour les désirs de son second père, il s'acquitta de ce devoir et ne le regretta pas. Il fut même convenu que

chaque année quelques semaines seraient consacrées à l'accomplissement de cette espèce de pèlerinage, et le jeune artiste décida, en lui-même, qu'il profiterait, pour l'exécuter, des vacances de Silvère.

Ce dernier présentait avec Paul Aubierge un contraste frappant. Il était blond et rose, avec une apparence plutôt gracieuse que robuste. Il ne semblait pas qu'il dût jamais devenir un homme. Sa taille paraissait devoir rester toujours au-dessous de la moyenne. Toutes les attaches de son corps mignon étaient fines et délicates, et il se montrait fier de la petitesse de ses pieds et de ses mains, blanches et douces. Il y avait en lui quelque chose d'une jeune fille, et l'on s'attendait parfois à le voir quitter les vêtements d'un sexe qui n'était pas le sien en apparence. Au moral, l'énergie n'était pas sa qualité dominante. Doué d'une assez vive intelligence, il manquait de persévérance et d'application.

S'il consentait à étudier, il le faisait moins par goût que par devoir ; il considérait le travail comme une nécessité pénible, à laquelle il cérait parce qu'il ne pouvait s'y soustraire. D'un autre côté, il était plutôt timide que franc et ouvert ; son cœur avait plus de cares-

ses que d'affection, plus de faiblesse que de bonté. Toutefois, le seul reproche sérieux que l'on pût lui adresser était une sorte de jalousie haineuse pour Aubierge, avec lequel il avait vécu, d'ailleurs, peu de temps. Cette jalousie venait de la profonde affection que M. Saint-Héliér ne cessait de témoigner à Paul, et elle paraissait incurable.

Le père gémissait en secret de cette maladie de l'âme, qu'il n'était pas en son pouvoir de guérir. Il sentait que la sévérité, en pareil cas, est un mauvais moyen, propre à aggraver le mal plutôt qu'à le calmer. Le seul remède eût été de se séparer de Paul, et il ne pouvait s'y résoudre.

Il avait envoyé Silvère passer quelques années en Angleterre, espérant que l'éducation anglaise donnerait à son fils un peu de cette vigueur, de cette virilité qui lui manquait. Peut-être, aussi, cet éloignement, momentané, dissiperait-il ses sentiments envieux. Cette considération n'avait pas été étrangère à cette détermination.

Il nous reste à parler d'un personnage des plus sympathiques, Sabas Callois, dévoué corps et âme à M. Saint-Héliér et au « jeune monsieur Paul » qu'il aimait comme un fils. C'é-

tail un gaillard solide que le brave garde-chasse, à la musculature puissante, et dont la charpente osseuse semblait d'acier... Court et trapu, large d'épaules, fermement campé sur ses jambes nerveuses, il portait une de ces têtes un peu fortes, dont le visage, orné d'une barbe roussâtre, et couronné d'une broussaille de cheveux châtain, épaisse comme une toison, portait écrit partout, dans son nez un peu charnu, dans ses lèvres épaisses et rouges, et dans ses yeux brillants et toujours grands ouverts, ces quatre mots : franchise, loyauté, bonté et dévouement. Le seul défaut que l'on pût reprocher à Callois, et encore dans certaines circonstances cela devient une qualité, c'était un entêtement démesuré. Quand « le père Sabas », — on l'appelait ainsi communément, bien qu'il n'eût pas d'enfant, — quand le père Sabas avait décidé une chose, le diable ne l'aurait pas fait changer d'avis. Il le disait lui-même : « — Je suis têtue comme une vieille mule, oh ! pour ça, oui ! »

Mais, en sachant s'y prendre, un enfant l'aurait mené en Chine par le bout du nez. Pour compléter ce portrait véridique, le brave garde était doué d'un appétit magnifique et, à quarante-neuf ans, avait encore trente-deux

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« M. Le Jouteux et M. Jules Delahaye, suivant leur engagement réciproque, ont comparu samedi devant le comité des Douze, qui, après avoir entendu contradictoirement chaque candidat, a décidé de faire une enquête dans l'arrondissement de Chinon avant de se prononcer. Ce ne sera donc que dans une semaine ou deux que la décision définitive sera connue. »

TOURS. — M. H. Faye, candidat au Conseil général pour le canton de Tours-Centre, adresse aux électeurs de ce canton la circulaire suivante :

« Messieurs et chers concitoyens, » La candidature du général Boulanger, officiellement posée dans le canton de Tours-Centre, imprime au scrutin du 28 juillet un caractère exclusivement politique qui ne permet plus aujourd'hui aux candidatures locales de se produire ou de s'affirmer.

« Désireux de ne pas entraver cette importante manifestation électorale, je décline la candidature pour le siège de conseiller général du canton de Tours-Centre. Je laisse le champ libre à ceux qui veulent hautement protester contre le testament politique d'une Chambre discréditée, coupable de la plus audacieuse atteinte à la liberté du suffrage universel.

« Veuillez agréer, Messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mes plus dévoués sentiments.

H. FAYE.

LES ÉLECTIONS DU 28 JUILLET DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

Il sera procédé, le 28 juillet, au remplacement des conseillers généraux dans 22 cantons, et des conseillers d'arrondissement dans 23 cantons de la Loire-Inférieure.

Or, les républicains n'affrontent la lutte que dans 6 cantons pour les conseillers généraux et dans trois pour les conseillers d'arrondissement.

Cela est significatif peut-être.

Hier encore on nous parlait de la grève des cochers de Paris et cependant GEORGE BASTARD, un sceptique sur la stabilité de ces manifestations, nous préparait un charmant volume, dont le titre : PARIS QUI ROULE, est aussi piquant qu'il est plein de promesses. Avec ce talent merveilleux de finesse et d'observation qui donne à sa plume toutes les exquises et l'éclat des couleurs du miniaturiste, GEORGE BASTARD déroule devant les yeux de ses lecteurs un véritable panorama de l'art de rouler ; il les promène à travers les primitifs chariots de la Lutèce antique jusqu'aux plus somptueux équipages de notre siècle avec une telle verve, un tel brio, se plaisant à enguirlander son récit de réflexions piquantes, de curieuses anecdotes pétillantes d'humour qu'il tient sous un véritable charme. Aussi chacun voudra-t-il lire PARIS QUI ROULE qui fera le tour du monde. De nombreuses illustrations ajoutent un intérêt de plus à ce volume imprimé et publié par GEORGE CHAMEROT, éditeur, rue des Saints-Pères, 19, à Paris. Prix, 3 fr. 50.

dents, pareilles à des meules d'ivoire, un peu jaunies par la pipe, mais sans une brèche !

Quant à son histoire, elle est des plus simples : Sabas était un enfant naturel, quelques-uns disaient « un enfant de riche ! » Il avait vu le jour, paraît-il, quelque part dans le Calaisis. En tous les cas, il ne se rappelait guère avoir jamais connu ses parents... Quoi qu'il en soit, un jour, à Boulogne-sur-Mer, dans la Grand-Rue, un cheval emporté accourait, blanc d'écume, épouvantant tous les passants. Son conducteur, M. Aubierge, père de Paul, pâle d'anxiété, s'épuisait en efforts inutiles pour arrêter l'animal. Tout à coup, un homme vigoureux saute aux naseaux du cheval, et, après s'être laissé trainer pendant une vingtaine de pas, réussit à le maîtriser. M. Aubierge avait déjà sauté à bas du cabriolet auquel le cheval était attelé. Il remercia chaudement celui qui venait de s'exposer ainsi avec tant de courage.

— Vous risquez votre vie, lui dit-il, tout ennu.

— Bah ! murmura l'homme, d'une voix sourde, ma vie ne vaut pas lourd.

M. Aubierge examina alors l'individu, et remarqua sa mine sombre. Il le pria instamment

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR
Séance du 21 Juillet 1889.
Versements de 183 déposants (24 nouveaux), 44,348 fr. 66.
Remboursements, 37,426 fr. 85.
La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Le mouvement de réaction qui a succédé à la reprise du commencement de la semaine n'est pas un fait local ; il s'étend à tous les marchés du continent où règne en ce moment un courant pessimiste. Le 3 0/0 est revenu à 83.47 ; le 4 1/2 0/0 à 104.75.

Le Crédit Foncier est bien tenu à 4,257.50. On sait que les actions sont très bien classées et ne viennent pas sur le marché en grande quantité. En ce qui concerne les obligations foncières et communales, on ne voit que des raisons de hausse.

La Société Générale a montré beaucoup de fermeté de 452.50 à 453.75.

La Banque d'Escompte est aux environs de 500. A ce prix l'acheteur est assuré contre toute dépréciation ultérieure et il court les chances de réaliser une plus-value importante.

La Banque de Paris et des Pays-Bas finit à 715.

La Société de Dépôts et Comptes courants est l'objet de quelques achats au comptant à 595. Le Crédit Lyonnais cote 668.75.

C'est samedi 27 juillet que nos grands établissements de crédit émettront au prix de 105 francs 357.894 obligations de Panama, dans les conditions édictées par la loi du 15 juillet 1889. Ces obligations ne portent pas intérêt, mais elles sont remboursables à 400 fr. ou avec lots, et entourées de garanties qui défient toute critique. En effet, le remboursement à 400 fr. et le paiement des lots sont assurés par un dépôt, dans les caisses du Crédit Foncier, de rentes françaises ou de titres garantis par le gouvernement français conformément à la loi du 8 juin 1888 et, de plus, la loi du 15 juillet 1889 déclare que ce dépôt ne pourra être retiré et conservera son affectation spéciale jusqu'au complet acquittement des charges du service de garantie des lots et de remboursement du capital. Nous rappelons que le liquidateur a expressément réservé un droit de préférence dans la souscription aux actionnaires et obligataires anciens de Panama.

Le rapport lu aux actionnaires du Canal de Corinthe dans l'assemblée du 16 juillet constate qu'une somme de 20 millions sera suffisante pour achever le Canal et que les puissances intéressées ont promis d'examiner avec bienveillance la demande de garantie d'intérêts à accorder à ce capital.

Les obligations des Immeubles de France sont recherchées à 374. Ce ne saurait être qu'un cours d'attente. Ce titre joint à une garantie absolue, celle d'un gage foncier, l'avantage d'un remboursement exceptionnel.

On remarque un courant très actif de demandes sur l'obligation 3 0/0 des Chemins de fer de Santa-Fé à 398 dont le revenu de 25 fr. par an fait ressortir le placement à 6 0/0 net d'impôts.

L'obligation des Chemins Economiques est ferme à 375.

Pleine voie de guérison !

Champaubert-au-Bois (Marne), le 14 février 1889. — Depuis 3 ou 4 ans, je souffrais tous les jours de maux d'estomac et de pituite ; depuis que je prends vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je

de l'accompagner jusqu'à l'hôtel où il descendait d'habitude. Là, lorsque son cheval eut été dételé et mis à l'écurie, il voulut faire accepter à l'homme une somme assez considérable. Celui-ci hésita tout d'abord, puis, comme à regret, il finit par céder aux instances de M. Aubierge.

— Si je prends votre argent, dit-il avec un soupir, c'est parce que je n'ai pas le droit de refuser en ce moment.

Il salua M. Aubierge d'un air honteux et s'éloigna.

Poussé par un mouvement instinctif de curiosité, M. Aubierge le suivit. Il le vit entrer successivement chez un pharmacien, chez un boucher et chez un marchand de vins. Pendant ces diverses pauses, il prit des informations. D'abord, elles furent sans résultat. A la fin, un ouvrier apprit à Aubierge ce qu'il désirait savoir. L'homme se nommait Sabas Callois. Il demeurait rue de la Lampe, dans un grenier. D'autre part, sa femme était malade de la poitrine ; elle n'irait plus loin. Avec tout cela, le ménage était dans une position des plus dignes de pitié. Il y avait de beaux jours que les maigres économies avaient été dépensées. De plus, Sabas, obligé de soigner sa femme,

ne souffre plus, je suis en pleine voie de guérison. Je vous autorise à publier ma lettre afin que d'autres malades puissent guérir comme moi. (Sig. lég.) HONORÉ MOULLERON.

ABONNEMENTS D'UN MOIS

Cette année, pendant la période électorale, l'administration du journal l'Écho Saumurois servira des abonnements d'UN MOIS au prix de TROIS FRANCS.

GRANDE ENTREPRISE

VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres.

S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'Or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

EXPOSITION UNIVERSELLE BONS DE SÉJOUR A PARIS

Logement & nourriture. Restaurants & hôtels de 1^{er} ordre

1^{re} classe : par jour, 20 fr.

2^e classe : id. 14 fr.

Parmi les restaurants de 1^{re} classe, se trouvent Brébat et restaurant Alsace-Lorraine au 1^{er} étage de la Tour Eiffel.

Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser, 6, rue du Temple.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.

Montpellier, 47 — 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

ne trouvait plus guère d'ouvrage. En résumé, la situation des pauvres gens était navrante.

Cela se passait à l'époque où Aubierge, sans être riche, vivait à l'aise... Il suivit Callois jusqu'à sa mansarde. A l'aspect du misérable taudis, Aubierge sentit l'émotion gonfler ses paupières et l'étreindre à la gorge.

Autour de lui, plus un meuble. A terre, dans un coin, une bouteille vide, un verre et des fioles de pharmacie. Au fond de la chambre, sur un chétif grabat, une femme à la figure livide et décharnée, aux lèvres exsangues, achevait de s'éteindre lentement, consumée par l'anémie et la phthisie pulmonaire.

M. Aubierge adressa quelques paroles affectueuses au pauvre ménage. Puis, ne pouvant résister plus longtemps à ce spectacle cruel, il sortit, en faisant signe à Callois de le suivre. Dans la rue, il donna son adresse à celui-ci, lui recommandant, à l'occasion, de n'avoir recours qu'à lui. Il voulut se charger, en attendant, de tous les frais de médecin et de médicaments. Du reste, un mois plus tard, la femme était morte.

Aubierge avait besoin justement alors d'un bon employé. Tous les renseignements sur Sabas étaient on ne peut plus favorables et sa-

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 357,894 Obligations à lots

DE LA COMPAGNIE DE PANAMA

REMBORSABLE PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS dans un délai maximum de 99 ans, à dater du 16 août 1888, ne rapportant pas d'intérêts et faisant partie des 2 millions d'Oblig. créées en juin 1888.

Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ni responsabilité de l'Etat.

Ces Obligations sont émises suivant l'autorisation donnée au liquidateur de la Cie dans les conditions déterminées par la loi du 15 juillet 1889.

ELLES DONNENT DROIT A TOUS LES TIRAGES, Y COMPRIS CELUI DU 16 AOÛT 1889.

PRIX D'ÉMISSION : 105 fr., savoir :

20 f. en souscrivant ; 85 f. à la répartition (du 5 au 14 août 1889)

Le remboursement à 400 fr. et le paiement des lots sont garantis par un dépôt, dans les caisses du Crédit Foncier de France, de rentes françaises ou de titres garantis par le Gouvernement français, conformément à la loi du 8 juin 1888.

Ce dépôt est administré par une Société Civile constituée entre les obligataires eux-mêmes.

La sécurité de ce dépôt est assurée par le 2^e paragraphe de l'art. 2 de la loi du 15 juillet 1889, ainsi conçu :

« Les dépôts effectués par la Société Civile, en vertu de la loi du 8 juin 1888 et de la présente loi, ne pourront être retirés et conserveront leur affectation spéciale jusqu'à complet acquittement des charges du service de garantie des lots et de remboursement du capital. »

TABLEAU DES LOTS

Du 16 août 1889 au 15 juin 1913

6 tirages par an, avec 366 lots, ensemble 3,390,000 fr., dont 3 lots de 500,000 fr. et 3 lots de 250,000 fr.

Du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement.

4 tirages par an, avec 236 lots, ensemble 2,200,000 fr., dont 2 lots de 500,000 fr., et 2 lots de 250,000 fr.

La Société Civile, d'après les déclarations du liquidateur, est propriétaire de rentes sur l'Etat et de valeurs garanties par l'Etat formant l'emploi d'une somme de 90,293,202 fr. 53 c., indépendamment des versements à recevoir par elle sur les Obligations non libérées des précédentes émissions.

Ces rentes et valeurs sont déposées dans les Caisses du Crédit Foncier de France.

Le revenu annuel desdites rentes et valeurs s'élève actuellement à 3,438,875 fr. 50 c., somme supérieure au montant annuel des lots.

Tous les porteurs d'Actions ou d'Obligations de la Compagnie de Panama auront un droit de préférence pour la souscription de 300,000 titres, sur les 357,894 compris dans la présente émission (Voir le Prospectus).

On souscrit : Samedi 27 Juillet 1889

Et dès à présent par correspondance

A Paris :

A la Cie de Panama, en liq., 46, rue Caumartin ;

Au Crédit Industriel et Commercial ;

A la Société de Dépôts et de Comptes courants ;

A la Société Générale, 54, rue de Provence ;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ;

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens ;

A la Banque d'Escompte de Paris, place Vantadour ;

A la Banque Internationale de Paris, rue Saint-Georges ;

A la Banque Transatlantique, 6, rue Auber ;

A la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat ;

Dans leurs Bur. de quart., Agences en Prov. et à l'Etr. et Corresp. en France et à l'Etr.

Répartition proportionnelle aux souscriptions non privilégiées.

La cote officielle sera demandée.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

tisfaisants. Il le prit à son service. Il s'aperçut bien vite que Callois était le zèle et le dévouement faits chair. Un cœur d'agneau dans un corps de taureau ! La fidélité d'un chien unie à la force d'un lion ! De grosses mains, et une adresse, une dextérité incroyables !

Lorsque, à son tour, Aubierge vit le malheur s'abattre sur lui, lorsque, n'ayant plus de commerce, il n'eut plus besoin d'employé, son ami, M. Saint-Hélière, à sa recommandation, prit Sabas comme garde-chasse. Celui-ci aimait beaucoup M. Saint-Hélière, mais, en apprenant qu'il lui faudrait quitter Aubierge et le petit Paul qu'il adorait, sa douleur fut si vive, si effrayante même, qu'elle toucha plus son maître que sa propre infortune... Callois faillit en avoir un coup de sang. Fort heureusement, ses larmes coulèrent à flots et il fut soulagé.

Plus tard, d'ailleurs, chaque fois que le brave garde avait un loisir, il s'empressait de courir chez M. Aubierge, et, alors, c'était une joie folle, des jeux et des éclats de rire enfantins entre Paul et Sabas.

(A suivre.)

Études de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11,
Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

VENTE SUR LICITATION

En l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet,

DEUX MAISONS

Sises au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, dépendant de la succession du sieur Louis GIRARD.

L'ADJUDICATION aura lieu le LUNDI 12 AOÛT 1889, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré:

Et aux requêtes, poursuites et diligences de:

1^o M. Edouard Girard, boucher, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux;

2^o M. Jean-Charles Girard, camionneur, demeurant à Saumur, rue de la Monnaie;

3^o M. Pierre-André Girard, marchand de chiffons, demeurant à Doué-la-Fontaine;

4^o M. François Girard, propriétaire, demeurant à Vierzon;

5^o M. Claude Dunay, mécanicien, demeurant à Bordeaux, rue Marsan, n° 122;

6^o M. Henri Méchin, tonnelier, demeurant à Paris, rue Bichat, n° 15; agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse ci-dessous nommée;

7^o M^{me} Joséphine Dunay, épouse dudit sieur Henri Méchin, avec lequel elle demeure;

8^o M. Eugène Beaumont, menuisier, demeurant à Saumur, rue de la Croix-Verte;

Ayant tous pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, y demeurant rue du Temple, n° 11;

En présence ou dûment appelé de M^e Brac, notaire à Saumur, pris en sa qualité de notaire, commis par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du huit juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistrée, pour représenter divers héritiers présumés du sieur Girard, non présents ou sans domiciles ni résidences connus.

Ayant pour avoué constitué M^e LECOCY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, y demeurant rue Pavée;

Il sera, le lundi douze août mil huit cent quatre-vingt-neuf, à une heure de l'après-midi, procédé en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-daté, à la vente sur licitation en deux lots au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci après désignés sur les mises à prix suivantes:

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Une maison, sise au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, au canton dit les Hauts-Sentiers, portée au cadastre sous le numéro 49 p de la section B, pour une contenance de quatre-vingt dix centiares;

Comprenant une petite cave voûtée, chambre au-dessus, grenier; une autre petite cave voûtée, une vaste chambre au rez-de-chaussée, deux petites

chambres au-dessus, grenier; communauté à une grande cour et au puits; une petite écurie en face la maison, à l'extrémité de la cour commune.

Le tout joignant au nord le chemin dit la rue des Pauvres, au midi la cour commune, au levant et au couchant veuve Salmon.

Sur la mise à prix de douze cents francs, ci 1,200 fr.

2^e Lot.

Une maison, sise au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, au canton dit la Roue-Rouge, portée au cadastre sous les numéros 149 et 150 de la section D, pour une contenance de trois ares vingt-neuf centiares.

Comprenant: ayant pour aspect sur la route, une chambre au-dessus du porche, un petit cellier et deux petites chambres, une vaste chambre au-dessus, grenier sur le tout; ayant aspect sur une cour qui dépend d'immeubles: grand cellier, une chambre au-dessus, un serre-bois, une écurie, une buanderie, grenier au-dessus; au fond de la cour une chambre avec grenier au-dessus.

Le tout joignant au nord consorts Olivier, au midi veuve Audebert, au levant l'ancienne route de Saumur à Doué et au couchant Harrault.

Sur la mise à prix de trois mille francs, ci 3,000 fr.

Total des mises à prix: 4,200 fr.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente.

Saumur, le vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

S'adresser, pour les renseignements:

1^o A M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue du Temple, n° 11;

2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Grande Maison

D'HABITATION

Située quai de Limoges, 26, à l'angle du quai et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser, pour visiter, au n° 27 sur le quai, et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE, notaire.

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

MAISON

A LOUER PRÉSENTEMENT AVEC COUR ET JARDIN

7, rue de la Grise.

S'adresser à M. PETIT-SALMON, rue de la Comédie. (395)

A VENDRE

ARMOIRE ANTIQUE

XIV^e SIÈCLE.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e VERLET, notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire).

VENTE

PAR ADJUDICATION

En une maison située aux Roches, commune de Fontevrault, par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevrault, le DIMANCHE 28 JUILLET 1889, à midi:

1^o D'un FONDS de COMMERCE de marchand de grains, beurre et œufs;

2^o D'un FONDS de COMMERCE de marchand d'épicerie, mercerie et rouennerie;

3^o Du MATÉRIEL dépendant des fonds de commerce et des marchandises en magasin;

4^o Et de divers MEUBLES MEUBLANTS et OBJETS MOBILIERS;

Le tout dépendant de la communauté d'entre M. et M^{me} PLUMEREAU.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.

S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (529)

A VENDRE

Un petit Chariot à quatre roues suspendu sur ressorts.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUET DIRECTEUR

17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche, Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

ON DEMANDE A ACHETER une en bon état, contenance 50 barriques ou au-dessus.

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

GUÉRISON CERTAINE

ET RADICALE

DES TOILES LES

Affections de la Peau

DARTRES, ECZEMAS,

Psoriasis, Acné, etc.;

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables

par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses.

Il se fait en deux jours, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

11, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 19, en face la Caisse d'Épargne.

Changement de Domicile

L'Étude de M^e POIRIER, huissier, est transférée rue du Puits-Tribouillet, 4. (580)

A SAINTE-GENEVIÈVE

10, rue du Marché-Noir, Saumur.

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL a l'honneur d'informer les Dames de Saumur qu'elle vient d'ouvrir, 40, rue du Marché-Noir, un Magasin de Tapisseries où elles trouveront un grand choix de LAINES, SOIES, CANEVAS et tous les Articles s'y rattachant.

M^{me} NOEL se charge aussi de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{lles} LEMARIÉ Sœurs

28, rue de la Tonnelle

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	83 60	ACTIONS		Nord	1675	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	86 85	Banque de France	3800	Orléans	1336 25	OBLIGATIONS	
4 1/2 1883	104 90	Banque d'Escompte	501 25	Ouest	945	Compagnie parisienne du Gaz	512 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir d'Escompte	84 25	Transatlantique	1332 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	347
Oblig. 1855-60 3 0/0	540 50	Crédit Foncier	1255	Canal de Panama	572 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	40
— 1865 4 0/0	528 50	Crédit Industriel et Commercial	580	— Suez	50	— 6 0/0 2 ^e série	40
— 1869 3 0/0	407 50	Crédit Lyonnais	670	VALEURS ÉTRANGÈRES		obligations à lots	118
— 1871 3 0/0	397	Crédit Mobilier	402 50	Autrichien 4 0/0 or	93 37	Suez 5 0/0 remboursable à 500	592 50
— 1875 4 0/0	518 50	Dépôts et Comptes courants	595	Dette d'Égypte 6 0/0	448	FONDS ÉTRANGERS	
— 1876 4 0/0	520	Société Générale	452 50	Extérieur 4 0/0	72 85	Emprunt russe 1862 5 0/0	102
— 1886 3 0/0	377 50	Est	800	Hongrie 4 0/0 or	84 50	— 1870 5 0/0	102 25
Bons de liquidation	525 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1292 50	Italie 5 0/0	93 50	— 1884 5 0/0	100 85
		Midi	1175	Portugal 4 1/2 1888	495 50	— 1889 4 0/0	91 50

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 188

Certifié par l'imprimeur soussigné,

LE MAIRE,